Accord conventionnel : le CNPsy à 225 F

Etienne Roueff

L’accord s’est enfin réalisé entre Caisses et syndicats médicaux, avec l’aval du gouvernement (élections obligent...).

Revalorisation tarifaire au 1e mars du C et Cs (+ 5 F) et du CNPSY (+ 10 F) et au 1e octobre des autres lettres-clés. En corollaire, encadrement de la maîtrise des dépenses de santé dans un taux maximum d’augmentation de 3 % pour 1995 (2,6 % en 1994).

Remarquons :

1) Nous obtenons une revalorisation du CNPSY, mais au prix de nouvelles RMO (non décrétées encore) dont une au moins en psychiatrie; et d’une contrainte globale d’augmentation limitée à 3 %.

2) La psychiatrie est enfin réhabilitée dans sa spécificité : nos efforts, conjugués ave le SPF, ont été fructueux; mais ces 10 F, même s’ils sont le double des 5 F des C et Cs, sont une aumône au regard de notre revendication pour un CNPSY à 280 F.

3) Cette augmentation «exceptionnelle» du CNPSY (10 F au lieu de 5 F) est à relativiser : cela ne représente que 4,6 % de la dotation globale (1,7 milliards)* accordée aux médecins par le ministère des finances en 95.

Notre spécificité de psychiatres ne concerne ces «chers comptables», que pour une partie infime de leur générosité (... électorale) !

* Ces 1,7 milliards sont eux-mêmes à comparer aux 54 milliards de déficit de la Sécurité sociale et aux 1400 milliards du budget global de la Sécurité sociale.

Étienne ROUEFF